Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212200653-20260402-20260402016-DE

MAIRIE
DE
**G O U D E L I N**
22290

# REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de GOUDELIN

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE FAUCHEUR Laurent.

**Convoqués** : LE FAUCHEUR Laurent, SÉHAN Alain, LE MOAL Brigitte, ROUAULT Anne-Marie, GAUVAIN Michaël, TATON Bruno, MALLARGÉ Bernard, THOMAS Gwénaël, LEFEBVRE Nathalie, CORRIO Karine, DONZEL Cécile, BRIAND Julien, CAMUS CARIO Morgane, VINCENT Louis, MARQUIER Charles, LE FORESTIER Doriane, POLLET Guillaume, COLLIN Roxane, PARISCOAT Clémence.

**Absent :** /

**Secrétaire de séance** : SÉHAN Alain

**DÉLIBÉRATION N°20260402-016**

**Date de convocation :** 27 mars 2026

**Objet : Syndicat de gestion des locaux de la gendarmerie**

Le Syndicat intercommunal gendarmerie de Lanvollon date du 25 octobre 1973 et compte 10 communes. Goudelin adhère au Syndicat et doit, à ce titre, désigner par élection ses délégués (un titulaire, un suppléant).

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation est organisée au scrutin secret.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE,** en tant que délégués au syndicat de gestion des locaux de la gendarmerie de Lanvollon,

- Titulaire : Monsieur Bruno TATON
- Suppléant : Monsieur Michaël GAUVAIN

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Laurent LE FAUCHEUR